

## URBANISME

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, le fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est l'Administration communale de Wanze ayant établi ses bureaux Chaussée de Wavre 39 à 4520 WANZE.

Le terrain concerné est situé Rue Charles Frère, 9 à 4520 WANZE (Vinalmont), et cadastré 05 A 321D2, 05 A 321Y, 05 A 469A.

Le projet consiste en l'aménagement de la rue Charles Frère et création d'un parking, et présente les caractéristiques suivantes : Art R.IV.40-1 §1er, 7° : les demandes de permis d'urbanisation, de permis d'urbanisme ou de certificats d'urbanisme n°2 visées à l'article D.IV.41 : création, modification, suppression de voiries communales.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article R.IV.40-1 §1er, 7° du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté (sur rendez-vous) durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Commune de Wanze, Service Urbanisme, Chaussée de Wavre, 39 à 4520 WANZE.

–Les jours ouvrables de 9h à 12h et le mercredi de 14h à 16h ;

–Les jeudis 18 et 25 avril 2024, les jeudis 2 et 16 mai 2024 et le mardi 7 mai 2024 jusqu'à 20 heures, sur rendez-vous préalable pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du Service Urbanisme - téléphone : 085/27.35.70 - mail : [service.urbanisme@wanze.be](mailto:service.urbanisme@wanze.be).

L'enquête publique est ouverte le 15/04/2024 et clôturée le 17/05/2024.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal,

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de Wanze, Chaussée de Wavre, 39 à 4520 WANZ ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [service.urbanisme@wanze.be](mailto:service.urbanisme@wanze.be)
- par remises au service Urbanisme dont le bureau se trouve à l'Administration communale, chaussée de Wavre, 39 à 4520 WANZE.

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention du n° de dossier suivant 874.1.6945 – AC WANZE.

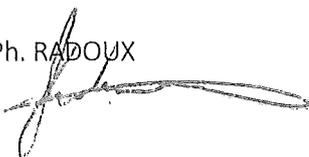
Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 17/05/2024, à , à l'Administration communale de WANZE – Service Urbanisme.

La conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme est Mme Séverine RONDAL (ou sa remplaçante) dont le bureau se trouve à l'Administration Communale de Wanze - Service urbanisme, chaussée de Wavre, 39 à 4520 WANZE.

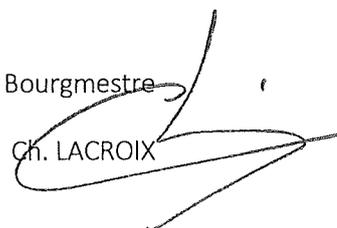
Le Directeur général

Ph. RADOUX



Le Bourgmestre

Ch. LACROIX



## ENQUETE PUBLIQUE

### Ouverture – Modification – Suppression de la voirie communale

Concerne la demande de demeurant Chaussée de Wavre 39 à 4520 Wanze en vue d'obtenir le Permis Voirie de de catégorie B concernant :

Le Modification de voirie dans le cadre d'un permis d'urbanisme pour le projet de réaménagement de la rue Charles Frère, en charge duquel il a été demandé de créer un chemin réservé sur un accotement taluté et délimité par une clôture et d'autre part de verser au domaine public le parvis de l'école. ,Rue Charles Frère à 4520 Vinalmont.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale, service environnement , chaussée de Wavre 39 à 4520 WANZE ( : 085/273.540) à partir du 15/04/2024.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur et de l'agent communal délégué à cet effet, au service environnement.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
10/04/2024	15/04/2024	A l'Administration communale le 17/05/2024 à 11:00	Collège communal Chaussée de Wavre 39 à 4520 Wanze

Le Bourgmestre,

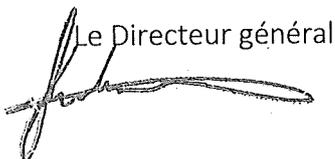
porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée .

Le dossier peut être consulté sur rendez-vous pris 24 h à l'avance auprès du service environnement, à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête chaque jour ouvrable pendant les heures de service ainsi que les jeudis 18/04 – 25/04 – 02/05 – 16/05 et le mardi 07/05 jusqu'à 20 heures.

L'autorité compétente pour statuer sur cette demande de modification de la voirie communale est le Conseil communal.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par l'agent communal délégué à cet effet, service environnement, chaussée de Wavre 39 à 4520 Wanze dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

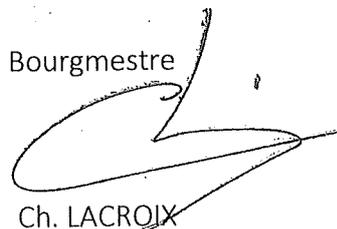
A Wanze, le 8 avril 2024

Le Directeur général  


Ph. RADOUX



Le Bourgmestre

  
Ch. LACROIX